



D3620-Direction de l'urbanisme, de l'architecture, de l'habitat, du commerce et du tourisme-Politique foncière habitat

DELIBERATION N° D.2023.03.27 du Conseil municipal du 30 mars 2023

**Opération "Les Allées Providence" située 41/45 rue des Chantiers à Versailles.
Délibération rectificative : Réduction de l'assiette foncière de la parcelle BL0464
devant être rétrocédée au profit de la ville de Versailles, pour la bonne implantation
d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et retrait de 1m2 de la
parcelle BL0463.**

Date de la convocation : 24 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : M. Pierre FONTAINE
Rapporteur : Mme Marie BOELLE

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Emmanuel LION, M. Michel BANCAL, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-France SIMON, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Pierre FONTAINE, Mme Marie POURCHOT, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

M. Erik LINQUIER, M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL.
Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Marie BOELLE), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à M. Eric DUPAU), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Ony GUERY (pouvoir à M. Bruno THOBOIS), Mme Muriel VAISLIC (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Nadia OTMANE TELBA (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT), M. Gwilherm PoulleNNec (pouvoir à Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Wenceslas NOURRY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;
Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Versailles approuvé par le Conseil municipal le 8 septembre 2006 et mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 20 juillet 2020 ;
Vu l'arrêté municipal n° A2023.234 du 3 février 2023 portant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026 ;
Vu la délibération n° D.2018.12.139 du Conseil municipal de Versailles du 13 décembre 2018 relative à l'autorisation donnée au Centre communal d'action sociale (CCAS) pour la vente de l'immeuble Providence situé 45 rue des Chantiers à la Société E&L Promotion ;
Vu l'acte de vente intervenu entre le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Versailles et la société civile de construction vente (SCCV) Versailles Providence le 16 décembre 2019 ;

Vu la délibération n° D.2021.11.120 du Conseil municipal de Versailles du 18 novembre 2021 portant notamment, dans le cadre de l'opération « Les Allées Providence à Versailles, sur la dénomination de la voie donnant dans la rue des Chantiers « Allée de la Providence » ;

Vu la délibération D.2022.06.55 du Conseil municipal du 23 juin 2022 portant sur la constitution d'une servitude de passage piétons et rétrocession d'une voie dénommée « Allée de Providence » au profit de la Ville par la SCCV Versailles Providence ;

Vu le plan de division établi par Gexpertise Conseil en date du 15 février 2023, ci-annexé ;

Vu le plan de division rectificatif établi par Gexpertise Conseil en date du 15 février 2023, ci-annexé ;

- En 2019, le bâtiment Providence, situé 45 rue des Chantiers, propriété du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Versailles a été cédé au profit de la société E&L Promotion à l'issue d'une procédure de mise en concurrence en vue de développer un nouveau projet immobilier permettant la création de logements familiaux, notamment sociaux, une maison médicale multidisciplinaire, ainsi qu'un nouvel aménagement paysager autour de nouveaux cheminements piétons traversant le site.

La société civile de construction vente (SCCV) Versailles Providence s'est substituée à la société E&L Promotion pour la réalisation de cette opération d'ensemble cadastrée aux parcelles BL0460, BL0463 et BL0466 d'une contenance de 2 117 m², située 41-45 rue des Chantiers à Versailles.

- Dans ce contexte, la rétrocession de la voie dénommée « allée de la Providence », concernant la parcelle BL0464, a été accordée par délibération du Conseil municipal du 23 juin 2022 au bénéfice de la ville de Versailles.

- L'objet de la présente délibération rectificative est de prendre en compte la nouvelle assiette foncière de la parcelle BL0464, devant être rétrocédée au profit de la Ville.

En effet, au cours de l'opération présentée ci-dessus, la SCCV Versailles Providence a réalisé une rampe destinée aux personnes à mobilité réduite (PMR), située sur la parcelle BL0463 qui empiète sur la parcelle BL0464, devant être rétrocédée à la Ville. Le retrait de 1 m² de la parcelle BL0463 est donc à intégrer à l'unité foncière de la parcelle BL0464.

Afin de régulariser la situation foncière, la SCCV Versailles Providence a saisi un géomètre pour réaliser un DMPC (document d'arpentage). D'après le plan de division, la parcelle BL0464 correspond au lot B pour une superficie réelle d'environ 1 137 m² et la parcelle BL0463, correspond au lot A pour une superficie réelle d'environ 1 977 m².

Par conséquent la rétrocession constitue la parcelle BL0464 d'une superficie d'environ 1 137 m², au vil prix d'1 €.

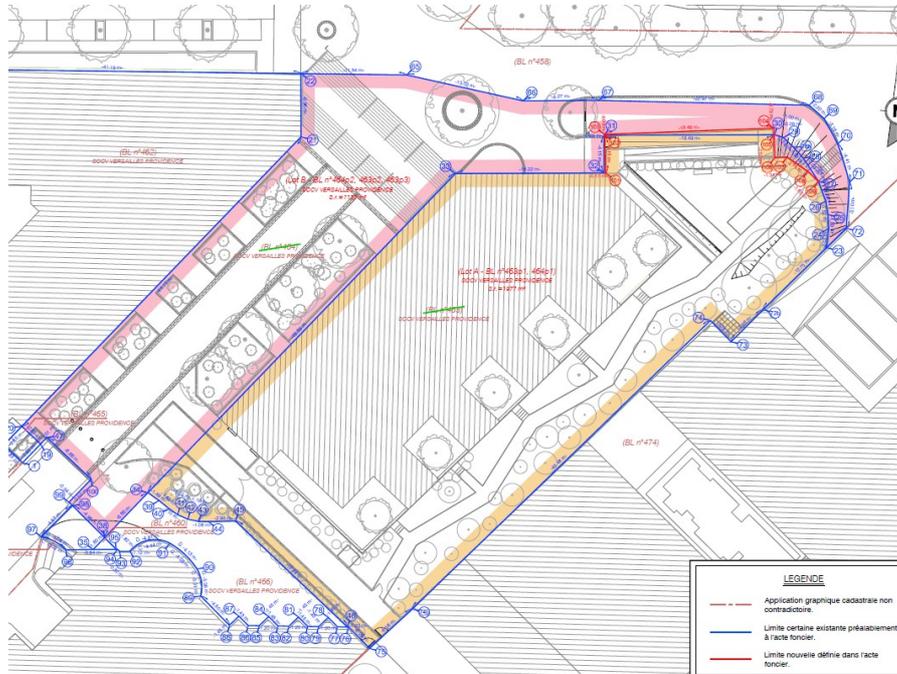
La rétrocession de la voie et les régularisations foncières feront l'objet d'actes notariés dont les frais seront supportés par la SCCV Versailles Providence.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les régularisations relatives à la réduction de l'assiette foncière de la parcelle BL0464 en vue de la rétrocession au profit de la Ville.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE

- 1) d'approuver toutes régularisations de toutes limites relatives à la réduction de l'assiette foncière de la parcelle BL0464 d'une surface d'environ 1 137 m² en vue de la rétrocession au vil prix d'1 €, au profit de la ville de Versailles, pour la bonne implantation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et le retrait de 1m² de la parcelle BL0463.



- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes et tous documents s'y rapportant ;
- 3) de préciser que tous les frais de géomètre et notaire, droits et honoraires sont à la charge de la SCCV Versailles Providence.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 49 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 49 voix , 1 abstention (Monsieur Jean SIGALLA.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.